
"Personne n'est au-dessus de la loi : même les jeunes doivent répondre de leurs actes face à des comportements de harcèlement."

- Des infos sont remontées ? D'un jeune ? De parents ? D'un professeur ? Des moniteurs ?
- Mais encore ... Un événement dramatique vient de se produire. A côté de la répression, nécessaire, vous souhaitez mettre en place un accompagnement éducatif ?
- **Vous êtes les personnes de confiance et vous prenez les choses en main.**

Que dit la Loi belge ?

Volet pénal - Art. 442 bis

Quand on parle de harcèlement, on parle d'atteinte à la tranquillité morale et matérielle de la personne *:

1/ harceler : répétition d'actes qui ne sont pas répréhensibles en soi, mais le deviennent justement par leur répétition.

2/ tranquillité de la personne.

Quand on parle de harcèlement sexuel, on parle d'atteinte à la dignité de la personne. **

* (Peine entre 2 semaines et 2 ans)

** (Peine entre 6 mois et 3 ans)

Volet civil

Ce qu'il faut savoir :

- Le harceleur a commis une faute qui crée un dommage (moral – matériel) pour la victime : la justice aura besoin de PREUVES en deux volets :
 - 1/ harceler : l'auteur de harcèlement est-il au courant qu'il crée un dommage à la victime ?
 - 2/ la tranquillité de la personne : quels sont les dommages ?
- N'importe quelle personne impliquée peut aller faire une déposition de harcèlement, et donc pas forcément être la victime. Chacun de nous, témoin, peut se rendre au commissariat de police pour faire une déposition et/ou porter plainte.



Notre conseil :

Avant de te rendre à la police, prépare ton dossier de preuves (1/harceler – 2/ dommages), que tu emporteras avec toi :

1/ Préviens le.la harceleur.se des dommages sur toi et ta vie de son comportement, et ce, de façon officielle : envoie-lui un mail d'abord, ensuite un recommandé avec accusé de réception. Le.la harceleur.se doit avoir conscience qu'il.elle harcèle !

Dans ton recommandé, indique en objet STOP HARCELEMENT : sois explicite et concret. Détaille les faits, comme dans l'étape 4 du jeu vidéo avec précisions et preuves.

Ensuite, détaille les dommages sur toi et ta vie quotidienne. **PARLE-LUI COMME SI IL.ELLE N'ÉTAIT PAS AU COURANT DU HARCELEMENT.**

Range enfin tes écrits et la réponse éventuelle du harceleur dans ton dossier.

Si tu ne connais pas ton harceleur.se, trouve une façon de les prévenir et prends la preuve de ce que tu fais.

2/ Va chez le médecin traitant, fais-toi suivre par des aides externes et professionnelles, qui t'aideront à prendre les dommages moraux en charge.

N.B. : Pour trouver le courage de construire ton dossier et de le communiquer à la Police, traverse les 5 étapes (jeu vidéo Géant-Game).



Que tu portes plainte ou non, mets toute ton énergie sur la collaboration avec des acteurs de terrain et non sur la Justice.

S'il est nécessaire que la Justice fasse son travail, il est nécessaire pour toi que les choses se résolvent rapidement et la Justice est lente. Les tribunaux sont de gros bateaux et tu as besoin d'un bateau rapide et léger pour faire évoluer au plus vite la mécanique du harcèlement.

Privilégie au maximum le terrain. LES ETAPES QUE TU DOIS TRAVERSER SONT LES MÊMES, QUE CE SOIT LE TERRAIN OU LA JUSTICE.

Ne laisse pas jamais tomber le terrain pour la Justice...

Le harcèlement au travail

Quand on parle de harcèlement au travail, on parle d'un comportement qui a pour objet ou effet de porter atteinte à la dignité d'autrui.

Ce qu'il faut savoir :

Dans le cadre du harcèlement au travail, c'est à la victime d'apporter la preuve du harcèlement. Et le harceleur peut apporter ses éléments pour démontrer qu'il n'y avait pas de harcèlement.

Aujourd'hui, le travail crée davantage de souffrances car la charge mentale du travail est plus importante qu'avant. On a dépassé la sécurité, l'hygiène, la santé au travail. Aujourd'hui, on a besoin de bien-être au travail.



Notre conseil

- C'est au Conseiller en prévention psycho-social qui vous pouvez déposer votre plainte de harcèlement. Il.elle établira un rapport, qui pourra déboucher sur des pistes de solutions.
- Tu peux également envoyer un recommandé Stop harcèlement dans lequel tu expliques les comportements harceleurs et tu leur demandes qu'ils cessent.
- Si ce n'est pas suffisant, tu peux introduire par avocat une demande en référé « EN CESSATION ».

